



Arrêté n° DRCL-BFL-2022173-0001

**Signé par
Françoise SOULIMAN, Préfet d'Eure-et-Loir**

le 22 juin 2022

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des finances locales**

**Arrêté portant règlement du budget primitif 2022 du budget principal de la
commune de Nogent-sur-Eure**

Arrêté portant règlement du budget primitif 2022 du budget principal de la commune de Nogent-sur-Eure

Le Préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-7, L. 1612-19, L. 2311-5, R. 1612-8 à R. 1612-18 ;

Vu le code des juridictions financières et notamment ses articles L. 211-1, L. 232-1, L. 244-1, R. 232-1 et R. 244-1 à R. 244-4 ;

Considérant que par délibération du 5 avril 2022 le projet de budget primitif 2022 du budget principal a été rejeté par une majorité de conseillers ;

Vu ma lettre du 6 mai 2022 saisissant la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire pour défaut d'adoption du budget principal de la commune ;

Vu l'avis rendu par la Chambre le 17 juin 2022 constatant le rejet du budget principal de la commune de Nogent-sur-Eure et demandant au Préfet d'Eure-et-Loir de régler le budget 2022 de la commune ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le budget primitif 2022 du budget principal de la commune de Nogent-sur-Eure est arrêté et réglé conformément aux propositions de la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire susvisées et suivant les états de développement joints au présent arrêté.

.../...

Article 2 : L'augmentation des taux de fiscalité 2022 n'étant pas nécessaire, les taux 2022 de la commune de Nogent-sur-Eure sont les suivants :

Foncier bâti : 39,29 %

Foncier non bâti : 29,17 %

Article 3 : Cette décision sera notifiée à la commune de Nogent-sur-Eure, à Monsieur le comptable public de Chartres Métropole, ainsi qu'à la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire, et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Monsieur le Maire de Nogent-sur-Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet



Françoise SOULIMAN

ANNEXE 1
BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-EURE
(en Euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPÉRATIONS RÉELLES			
Gestion des services			
011 Charges à caractère général.....	77 771,00	70 Produits des services et ventes diverses.....	40 888,00
012 Charges de personnel et frais assimilés.....	182 191,00	73 Impôts et taxes	237 573,00
65 Autres charges de gestion courante	106 081,00	74 Dotations et participations.	67 002,00
		75 Autres produits de gestion courante.....	7 100,00
		013 Atténuation de charges	400,00
Total des dépenses de gestion courante	366 043,00	Total des recettes de gestion courante	352 963,00
66 Charges financières.....	1 156,00	77 Produits exceptionnels.....	554,25
022 Dépenses imprévues	99,76		
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE	367 298,76	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE	353 517,25

OPÉRATIONS D'ORDRE			
023 Virement à la section d'investissement.....	235,84		
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	5 000,15		
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	5 235,99	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	0,00
		<i>002 Excédent de fonctionnement reporté</i>	19 017,50
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	372 534,75	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	372 534,75

ANNEXE 2
BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-EURE
(en Euros)

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPÉRATIONS RÉELLES			
Dépenses financières		10 Dotations et fonds propres (sf	
16 Remboursements d'emprunts ...	14 361,00	1068).....	8 699,00
Dépenses d'équipement		1068 excédent de	
204 subventions d'équipement	51 239,58	fonctionnement capitalisé.....	49 179,11
versées.....		13 Subventions (sf 138).....	25 619,79
020 dépenses imprévues		024 produits de cessions	
		immobilières.....	127 500,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE	65 600,58	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE	210 997,90

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
		.021 Virement de la section de fonctionnement.....	235,84
		040 opérations entre sections	5 000,15
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	0,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	5 235,99
<i>001 Déficit d'investissement reporté</i>	26 056,32		
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	91 656,90	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	216 233,89